

---

**De:** Maude P <[REDACTED]>  
**Envoyé:** 11 juin 2021 20:36  
**À:** consultation-secteur-financier  
**Objet:** Commentaires - améliorations proposées, encadrement courtage immobilier

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Terminé

Bonjour,

Voici ce que je propose comme pistes d'améliorations sur la loi encadrant le courtage immobilier, suite à plusieurs ratés lors de mes recherches personnelles :

- Création d'une base de données encryptée, dans laquelle sont déposés les offres. Le courtier vendeur n'a pas accès au contenu, ni au nombre d'offres jusqu'à la date et heure limite du dépôt. Ceci serait très pratique en situation de surenchère, donnant un chance honnête à tous.

Ceci m'amène à une autre proposition:

- Rendre obligatoire la présentation de l'offre d'un acheteur potentiel au client, selon la période de validité choisie par l'acheteur.

(Exemple: un courtier vendeur ne peut pas refuser de présenter une offre d'un acheteur valide pour une durée de 6h un mercredi après-midi, même si le-dit courtier vendeur avait des visites planifiées la fin de semaine suivante et aurait souhaité récolter / présenter les offres que le dimanche soir).

Malheureusement, j'ai trouvé que trop de courtiers vendeurs ont profités de l'absence d'obligation de présenter une offre au moment du dépôt, souhaitant les offres multiples.

Cordialement,  
Maude Paquet